Tribunal administratif de Nice N°1

6ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 11/06/2024

Page: 1/6

Date: 22/05/2024

tenue sous la présidence de Monsieur Soli, assisté(e)
de Madame Gazeau et Madame Guilbert, Conseillères
En présence de Madame Belgueche, Rapporteure publique
Madame Bianchi, Greffière

01)	DOSSIER N° 2102190	RAPPORTEUR: Monsieur Patrick Soli
Titre de l'affaire	Annulation implicite de rejet suite à un recours gracieux 030321 contre un refus d'une revalorisation salariale (psychologue au pénitencier)	
	Nom des parties Représentants des parties	
Demandeur	Madame	Maître LACROUTS Jérome
Défendeur	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	
	MINISTERE DE LA JUSTICE	
02)	DOSSIER N° 2002471	RAPPORTEURE: Madame Dorothée Gazeau
Titre de l'affaire	Condamner au paiement de la somme de 705 364,17 € dans le cadre du marché de travaux de construction d'une station de pompage au lieu-dit "Jas de Madame" à Villeneuve-Loubet	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,	Maître LACROUTS Jérome
	SOCIÉTÉ EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS TREVE ABEL	Maître LACROUTS Jérome
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS	SCP CHARREL ET ASSOCIES
03)	DOSSIER N° 2300237	RAPPORTEURE: Madame Dorothée Gazeau
Titre de l'affaire	e Indemnisation des dommages et intérêts en réparation des fautes commises en exécution d'un contrat de maîtrise d'oeuvre lié à la construction d'une s de pompage au Jas de Madame à Villeneuve-Loubet.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	Maître LACROUTS Jérome
Défendeur	TPF-INGENIERIE	Maître TIXIER Brice

Tribunal administratif de Nice N°1

6ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 11/06/2024

Page: 2/6

Date: 22/05/2024

04)	DOSSIER N° 2103556	RAPPORTEURE: Madame Dorothée Gazeau
	annuler la décision implicite du 01 mai 2021 pa avril 2019	ar laquelle le Maire de Nice a refusé de reconnaître l'imputabilité au service suite à l'accident de service du 29
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître PALOUX Louis-Jérôme (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE NICE	SELARL ITINERAIRES AVOCATS - CADOZ-LACROIX-REY-VERNE
05)	DOSSIER N° 2102771	RAPPORTEURE: Madame Dorothée Gazeau
ître de l'affaire	Annulation de l'arrêté du 19 mars 2021 accord	lant un congé de maladie d'une durée de 24 jours du 10 février 2021 au 5 mars 2021
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître PALOUX Louis-Jérôme (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE NICE	SELARL ITINERAIRES AVOCATS - CADOZ-LACROIX-REY-VERNE
06)	DOSSIER N° 2104084	RAPPORTEURE: Madame Dorothée Gazeau
itre de l'affaire	re annuler l'arrêté du 24 juin portant placement en congés maladie de pour une durée de 28 jours	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maître PALOUX Louis-Jérôme (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE NICE	SELARL ITINERAIRES AVOCATS - CADOZ-LACROIX-REY-VERNE
07)	DOSSIER N° 2201668	RAPPORTEURE: Madame Dorothée Gazeau
itre de l'affaire	Annulation de la décision du 27 janvier 2022 reconnaissant l'imputabilité au service de l'accident du 29 avril 2019 et indiquant une consolidation au 11 décembre 2020	
		Représentants des parties
	Nom des parties	nepresentants des parties
Demandeur	Nom des parties	Maître PALOUX Louis-Jérôme (Cour)

Tribunal administratif de Nice N°1

6ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 11/06/2024

Page: 3/6

Date: 22/05/2024

08)	DOSSIER N° 2106089	RAPPORTEURE: Madame Dorothée Gazeau
Titre de l'affaire	aire Condamnation au paiement d'une somme de 140000 euros en réparation des préjudices subis liés aux manquements dans la propositi aux restrictions médicales posées	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître SAJOUS Güenaelle (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE NICE	SCP SEBAN & ASSOCIES
09)	DOSSIER N° 2105119	RAPPORTEURE: Madame Lucile Guilbert
	annuler ou à tout le moins résilier l'accord-cadre à bons de commande conclu le 26/7/2021 ayant pour objet la fourniture et la maintenance de matérie infrastructures pédagogiques et condamnation à la somme de 1 819 076,48 € en réparation du préjudices résultant de la perte de chance de remporte marché	
litre de l'affaire	infrastructures pédagogiques et condamnation à la somme de 1 819 0	
litre de l'affaire	infrastructures pédagogiques et condamnation à la somme de 1 819 0	
	infrastructures pédagogiques et condamnation à la somme de 1 819 0 marché	76,48 € en réparation du préjudices résultant de la perte de chance de remporter le
Titre de l'affaire Demandeur Défendeur	infrastructures pédagogiques et condamnation à la somme de 1 819 0 marché Nom des parties	76,48 € en réparation du préjudices résultant de la perte de chance de remporter le Représentants des parties
Demandeur	infrastructures pédagogiques et condamnation à la somme de 1 819 0 marché Nom des parties ORDISYS PACA SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET	76,48 € en réparation du préjudices résultant de la perte de chance de remporter le Représentants des parties SCP CHARREL ET ASSOCIES
Demandeur Défendeur	infrastructures pédagogiques et condamnation à la somme de 1 819 0 marché Nom des parties ORDISYS PACA SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES	76,48 € en réparation du préjudices résultant de la perte de chance de remporter le Représentants des parties SCP CHARREL ET ASSOCIES SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI
Demandeur Défendeur 10)	infrastructures pédagogiques et condamnation à la somme de 1 819 0 marché Nom des parties ORDISYS PACA SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES SOCIETE OLYS	76,48 € en réparation du préjudices résultant de la perte de chance de remporter le Représentants des parties SCP CHARREL ET ASSOCIES SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI CDL AVOCAT RAPPORTEURE: Madame Lucile Guilbert
Demandeur Défendeur 10)	infrastructures pédagogiques et condamnation à la somme de 1 819 0 marché Nom des parties ORDISYS PACA SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES SOCIETE OLYS DOSSIER N° 2104641	76,48 € en réparation du préjudices résultant de la perte de chance de remporter le Représentants des parties SCP CHARREL ET ASSOCIES SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI CDL AVOCAT RAPPORTEURE: Madame Lucile Guilbert
Demandeur Défendeur 10)	infrastructures pédagogiques et condamnation à la somme de 1 819 0 marché Nom des parties ORDISYS PACA SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES SOCIETE OLYS DOSSIER N° 2104641 Annulation de la décision du 25 mars 2021 rejetant la demande d'auto	76,48 € en réparation du préjudices résultant de la perte de chance de remporter le Représentants des parties SCP CHARREL ET ASSOCIES SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI CDL AVOCAT RAPPORTEURE: Madame Lucile Guilbert risation d'un cumul d'activité

Tribunal administratif de Nice N°1

6ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 11/06/2024

Page: 4/6

Date: 22/05/2024

11)	DOSSIER N° 2106521	RAPPORTEURE: Madame Lucile Guilbert
Titre de l'affaire	Annulation de la décision implicite de rejet de la demande de dérogai	tion pour la surveillance d'examens en présentiel présentée le 17 août 2021
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur le
Défendeur	UNIVERSITE COTE D'AZUR	Maître LARIDAN Sylvie
12)	DOSSIER N° 2104642	RAPPORTEURE: Madame Lucile Guilbert
Titre de l'affaire	Annulation de la décision en date du 7 juillet 2021 prononçant la prolongation de la mesure de suspension de fonctions	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SELARL PIERRI DE MONTLOVIER - ROYNAC ET PUJOL
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE	RECTEUR
13)	DOSSIER N° 2300551	RAPPORTEURE: Madame Lucile Guilbert
Titre de l'affaire	annulation de l'exclusion temporaire de fonctions de 6 mois prononce	ée le 2 décembre 2022
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SELARL PHILIPS & PARTNERS
Défendeur	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE	
14)	DOSSIER N° 2103706	RAPPORTEURE: Madame Lucile Guilbert
Titre de l'affaire	annuler l'arrêté n*2021/170 en date du 29/04/2021 infligeant à sursis	une exclusion temporaire de fonction d'une durée d'un an non assortie du
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître EUVRARD Vincent
Défendeur	COMMUNE DE THEOULE SUR MER	SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI

Tribunal administratif de Nice N°1

6ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 11/06/2024

Page: 5/6

Date: 22/05/2024

15)	DOSSIER N° 2103758	RAPPORTEURE: Madame Lucile Guilbert	
Titre de l'affaire	Annulation décision de rejet en date du 28/06/2021 demandant la condamnation de l'Université Côte d'Azur au paiement de 25 000 € à titre de dommages et intérêts en raison de fouilles clandestines réalisées sans autorisation dans la proprité des requérants		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	EARL CHAUTARD	Maître LAMBERT Henri-Charles	
	M. HÉRITIER DE MME	Maître LAMBERT Henri-Charles	
	NU PROPRIÉTAIRE DU DOMAINE DE CHAUTARD	Maître LAMBERT Henri-Charles	
	NUE PROPRIÉTAIRE DU DOMAINE DE CHAUTARD	Maître LAMBERT Henri-Charles	
Défendeur	UNIVERSITE COTE D'AZUR		
16)	DOSSIER N° 2200942	RAPPORTEUR: Monsieur Patrick Soli	
Titre de l'affaire	aire Annulation de la décision de refus implicite de l'attribution de l'ASA et demande de reconstitution de carrière		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur	Monsieur	
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER		
17)	DOSSIER N° 2101611	RAPPORTEURE: Madame Dorothée Gazeau	
Titre de l'affaire	recours pour refus d'avancement avec un blâme et malgré le rapport	de l' IGPN "non caractérisé"	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame	Madame	
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER		
	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET	

Tribunal administratif de Nice N°1

Défendeur

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE SUD - SGAMI SUD

6ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 11/06/2024

Page: 6/6

Date: 22/05/2024

10 heures 15

18)	DOSSIER N° 2106515	RAPPORTEURE: Madame Dorothée Gazeau
Titre de l'affaire	l'affaire Annulation actes de poursuites émis par la DRFIP PACA au titre d'indus de rémunération	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur:

Arrêté le 22/05/2024

La présidente du tribunal